



HIVER 2020-2021

TRAVERSEE DU VERCORS EN RAQUETTES

**Randonnée itinérante
6 jours, 5 nuits, 6 jours de randonnée**

Cette très belle traversée de 6 jours conduit de Corrençon-en-Vercors jusqu'aux crêtes calcaires du Diois à travers le Parc Naturel Régional du Vercors.

Elle se termine en apothéose au cœur de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux où nous passons une dernière nuit dans une ancienne bergerie aménagée, dotée d'une ambiance très chaleureuse.

Cette traversée s'adresse à de bons marcheurs. Durant la semaine l'hébergement est prévu en gîtes tout confort et le portage est limité aux affaires de la journée.

PROGRAMME

Jour 01 :

Accueil à 11 h 30 en gare de Die. Transfert pour Corrençon-en-Vercors. Randonnée par le Pas de la Sambue et la plaine d'Herbouilly. Premières ambiances des haut-Plateaux alternant les espaces ouverts des prés de fauche et les crêtes forestières. Notre premier hébergement – l'auberge de Roybon – est particulièrement bien situé.

Temps de marche : 3 h Den. + : 400 m ; Den.- : 200 m

Jour 02 :

En direction du sud, la clairière de Darbounouse, prairie de fauche des agriculteurs du dessous, nous offre l'intimité des Hauts Plateaux et de la Réserve Naturelle. Caché sur ses flancs, le pot du Play nous permet de rallier la vallée de la Chapelle en Vercors et notre hôtel très accueillant.

Nuit en hôtel

Temps de marche : 5 h 30 Den. + : 400 m ; Den.- 850 m

Jour 03 :

Un court transfert matinal nous permet d'accéder au plateau karstique de Font d'Urle. Comme son nom l'indique, les conditions peuvent y être particulièrement difficiles en cas de mauvais temps. Un parcours de crête nous offre des vues splendides sur la vallée de Quint et l'ascension du Puy de la Gagère nous permet de basculer sur le plateau de Vassieux.

Nuit en gîte à Vassieux-en-Vercors.

Temps de marche : 4 h 30 Den.+ : 300 m ; Den.- 600 m

Jour 04 :

Les falaises du Vercors sud qui plongent dans le pays de la Clairette de Die se dessinent et se rapprochent. Par le col de Chironne, lieu d'estive, le panorama nous transporte jusqu'au Ventoux, et le col naturel de Rousset nous livre le passage jusqu'à la petite station familiale du même nom.

Nuit en gîte au col du Rousset.

Temps de marche : 5 h 30 Den.+ : 650 m ; Den.- 450 m

Jour 05 :

C'est par le télésiège ou un court transfert que nous abordons les crêtes du plateau de Beure et entrons dans la Réserve Naturelle. La multitude d'itinéraires nous permet de progresser parmi les lieux les plus sauvages des Hauts Plateaux avec en toile de fond, le massif du Dévoluy, les Alpes et le Mont Aiguille. L'ancienne bergerie des Chaumailloux aménagée sommairement mais avec le nécessaire pour notre séjour, est un lieu où la soirée et le réveil au sein de ces paysages nous ramènent à l'époque des trappeurs.

Temps de marche : 6 h Den.+ : 750 m ; Den.- 600 m

Jour 06 :

Le vallon de Combeau, destination finale de notre voyage, peut s'aborder, une fois encore, par de multiples chemins et la sensation d'isolement et de nature préservée ne s'interrompt qu'à l'arrivée à l'auberge de Combau.

Transfert à la gare Die. Possibilité de visiter la cave coopérative et de déguster la célèbre Clairette pour ceux qui le souhaitent. **Séparation à 17 h.**

Temps de marche : 5 h Den.+ : 400 m ; Den.- 650 m

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Accueil à 11 h 30 en gare de Die le J1.

Accès :

Train :

Gare d'accueil : gare S.N.C.F de Die sur la ligne Paris Briançon (train de nuit direct de Paris au départ de la gare d'Austerlitz). En journée : correspondances depuis les gares de Valence-ville ou Valence-TGV par train ou bus. Horaires à vérifier au numéro court de la SNCF 3635 ou sur <https://www.oui.sncf/>

Voiture :

- De Grenoble : direction Sisteron par la RN75 puis à Clelles direction col de Menée. Châtillon en Diois / Pont de Quart / Die
- De Valence ou Montélimar : Crest / Saillans / Die par la RD93.

Possibilité de laisser votre véhicule sur le parking de la gare SNCF (gratuit, non surveillé).
Plus d'information sur www.viamichelin.fr

En cas de retard, vous devrez rejoindre par vos propres moyens l'hébergement du 1er soir :

Auberge de Roybon

Herbouilly
26420 Saint-Martin en Vercors
04 75 45 54 03 - 06 66 23 55 79
www.aubergederoybon.fr

DISPERSION

Gare de Die à 17h.

À noter : vous arrivez la veille ou vous souhaitez prolonger votre séjour, office de tourisme de Die et du Diois : 04 75 22 03 03.

contact@diois-tourisme.com
www.diois-tourisme.com

NIVEAU

Niveau 3 sur 5

Bons marcheurs. 700 m. de dénivelé et 6 h 30 de marche maximum par jour.

HEBERGEMENT

1 nuit en hôtel ** en chambres doubles.
1 nuit en pension de famille en chambres doubles.
2 nuits en gîte en chambres partagées (dortoirs).
1 nuit dans une bergerie privative non gardée. Pas de douche ni d'eau courante pour ce soir-là.

Les repas :

- Petits déjeuners et repas du soir servis dans les hébergements.

Code : RA21TVR

- Pique-niques de midi le plus souvent préparés par l'accompagnateur, parfois par les hébergements.
- À la bergerie, votre accompagnateur préparera les repas (un « coup de main » sera apprécié).

PORTAGE DES BAGAGES

Uniquement vos affaires de la journée et le pique-nique. Les bagages sont transportés jusqu'à votre hébergement du soir par véhicule, sauf pour J5 et J6. Pour cette nuit à la bergerie, nous n'emporterons pas la totalité des bagages mais limiterons au nécessaire. Le transport des vivres pour ces 2 journées devra se répartir dans les différents sacs à dos. Les duvets ne sont pas nécessaires, un sac à viande est fortement conseillé.

GROUPE

5 à 12 personnes

ENCADREMENT

Accompagnateur en Montagne spécialisé Raquettes et connaissant bien le Vercors.

MATERIEL FOURNI

Raquettes et bâtons si nécessaire.

Nous informer si vous prenez vos propres raquettes ou si vous souhaitez que l'on vous les fournisse.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

L'ensemble de vos affaires est réparti entre un sac à dos porté pendant la marche et un sac de voyage avec cadenas transporté par l'équipe logistique sur place.

La tête :

- Un bonnet ou une cagoule.
- Une casquette ou un chapeau.
- De bonnes lunettes de ski ou de glacier.

Le buste :

- Des sous-vêtements type « Carline ».
- Une fourrure polaire ou équivalent.
- Une veste imperméable respirante type « Gore-tex ».

Les jambes :

- Un collant type « Carline ».
- Un pantalon de ski ou de montagne.
- Un surpantalon imperméable.

Les pieds :

- Deux paires de chaussettes de bonne qualité.
- Une paire de guêtres.
- Des chaussures de randonnée imperméables et montantes.
- Une paire de chaussures légères.
- Une paire de raquettes robustes et légères si possible. Nous informer si vous prenez vos propres raquettes ou si vous souhaitez que l'on vous les fournisse.

Les mains :

- Une paire de petits gants.
- Une paire de gants chauds et imperméables.
- Une paire de bâtons.

Le sac à dos :

Il faut prévoir d'y fixer les raquettes si nécessaires. Il doit si possible être léger et confortable et d'une capacité d'environ 40 l.

A l'intérieur :

- Une gourde d'1 litre minimum et isotherme si possible.
- Un couteau de poche.
- Des jumelles et un appareil photo (facultatif).
- Une frontale.

Couchage

Un drap-sac uniquement (il y a des couvertures à la bergerie) ou un sac de couchage léger.
Une trousse et serviette de toilette

Pharmacie

Une petite pharmacie individuelle à valider avec votre médecin : crème solaire, bande adhésive et double peau, antidiarrhéique, antalgique, collyre, médicament contre la toux, antibiotiques à spectre large, pince à épiler, médicaments personnels.

DATES ET PRIX**Dates :**

- 4 au 09 janvier 2021
- 11 au 16 janvier 2021
- 18 au 23 janvier 2021
- 25 janvier au 30 janvier 2021
- 3 au 8 février 2021
- 1er au 06 février 2021
- 08 au 13 février 2021
- 15 au 20 février 2021
- 22 au 27 février 2021
- 1er au 6 mars 2021
- 8 au 13 mars 2021

Prix : 740 € par personne

LE PRIX COMPREND

- le transfert du 1er jour Die – Corrençon-en-Vercors
- les hébergements en gîtes confortables en petits dortoirs sauf le J5 (confort sommaire)
- la nourriture sur l'ensemble du circuit
- l'encadrement par un accompagnateur en montagne
- le transfert du dernier jour en gare de Die
- le transfert des bagages
- le prêt des raquettes et bâtons si nécessaire

LE PRIX NE COMPREND PAS

- les boissons
- les assurances
- les frais d'inscription

Code : RA21TVR

FAITES PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ ARCANSON !

En nous rejoignant sur les réseaux sociaux :



INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

Quand réserver ?

Le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription soit prise en compte et vous augmentez les chances de départ du séjour ou circuit en question.

En effet, un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé. Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse six jours et décision 7 jours avant le départ pour un séjour de six jours ou moins. Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

Comment réserver ?

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ). Attention ! N'adressez jamais de règlement seul sans bulletin d'inscription.

Sur ce bulletin d'inscription doit figurer le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de chaque participant (même s'il s'agit de la même famille).

Pour les voyages à l'étranger, renseignez aussi le n° de passeport, la date de validité et le nom de famille exact figurant sur le passeport, pour chacun des participants. Vous pouvez aussi nous joindre une photocopie de cette pièce d'identité.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

Par internet :

Rendez-vous sur notre site : www.arcanson.com. Choisissez le circuit et votre date de départ, puis cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de cette date. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et choisissez votre mode de règlement :

- Carte bancaire : paiement en ligne sécurisé (mode de règlement impératif pour toute inscription à moins de 15 jours du départ),
- Chèque français à l'ordre d'Arcanson : à nous envoyer par courrier,
- Virement (frais à votre charge) : coordonnées disponibles en fin de formulaire.

Par courrier :

Remplissez un bulletin d'inscription et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement. Vous n'avez pas ce bulletin ? Nous pouvons vous le faire parvenir sur simple demande.

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

Confirmation de réservation :

À réception de votre fiche d'inscription et du règlement, nous traitons votre réservation. Celle-ci vous sera confirmée par courrier électronique ou postal après vérification de l'encaissement du prix réglé et de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

ANNULATION

De notre part :

ARCANSON se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse six jours ;
 - 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de deux à six jours ;
- Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

De votre part :

Lorsque vous annulez et quel qu'en soit la raison, il est nécessaire de prévenir Arcanson, et votre assureur, le plus rapidement possible par téléphone et e-mail ou lettre.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Le montant des frais d'annulation sont les suivants (la **date prise en compte est celle à laquelle ARCANSON a pris connaissance du désistement**) :

- À 31 jours du départ et plus : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 60 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 7 jours : 75 % du montant du séjour.
- À 6 jours du départ et moins : la totalité du montant du séjour.

Le calcul des frais d'annulation est fonction du jour d'annulation et non de l'heure.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription/dossier et du montant des assurances.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

NB : Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation de notre profession, ARCANSON est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

En outre, nous vous conseillons d'opter pour une couverture :

ASSURANCE ANNULATION et/ou **ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES**. Cette(ces) prestation(s) supplémentaire(s) vous sera(seront) facturée(s) séparément. Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation** (2 % du montant du séjour).
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour** (2,5 % du montant du séjour).
- **Assurance Multirisque - Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID** (4.3 % du montant du séjour).

Assurance Annulation :

La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription et cesse lors de son départ. Les événements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la suppression ou la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol des papiers d'identité
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Dans le cas d'une cause dénommée : une franchise de 30 € / pers. est déduite par l'assureur. Pour toute autre cause justifiée une franchise de 10 % s'applique avec un minimum de 50 € / pers. et de 150 € / dossier.

Dans les cas de mutation professionnelle, de la suppression ou modification des dates de congés payés par votre employeur, de vol de vos papiers d'identité dans les 4 jours précédant votre départ, une franchise de 100 € / personne est applicable.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger. Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour tout autre épidémie).

Assistance Rapatriement, Interruption d'Activité et de Séjour :

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'**Assurinco** sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger jusqu'à 75 000 €,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- un chauffeur de remplacement sous certaines conditions,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € / événement
- l'interruption d'activités jusqu'à 100 € / jour / maximum 3 jours.
- ...

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le livret : "**Assurance Annulation / Assistance Rapatriement et Interruption de séjour et d'activités / Contrat n°4637**" - joint à votre dossier. Il est disponible sur simple demande.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ses prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Vous devez au minimum être couvert pour l'« **Assistance Rapatriement** ». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé.

ARCANSON - 2195 route de la Croix Perrin - Les Gaillardes
38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - FRANCE

Tel : (33) 04 76 95 23 51

E-Mail : contact@arcanson.com Web : www.arcanson.com

Gîte de France (3 épis) - Agence de voyage IM.038.10.0015. Sarl au capital de 10 000€.

RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, rue des 3 Fontanot 92 000 Nanterre

RCP : MMA, 38 av. Victor Hugo 26000 Valence